

27 Juin

Dans la nuit du 26 au 27, la 3^e Cie quitte la position de la cote 654 pour aller en réserve de sous-secteur et cantonne : 1 peloton à Camp Robert ; 1 section ½ à Perrelongue ; ½ section à Le Moing. Mouvement terminé à 2 h.

Par décision du Général Cdt le Groupe des Armées de l'Est du 20 Juin, le S/s Lt Billiet du 111^e RI est affecté au 2^e Btn du 59^e ; il est placé à la 8^e Cie.

Par décision ministérielle, il est créé des insignes de distinction pour les Rgts et unités formant Corps cités à l'Ordre de l'Armée et pour les officiers et hommes de troupe présents dans la zone des Armées ou ayant reçu des blessures de guerre.

Ordre et donné de constituer dans chaque Btn :

Par Cie : 2 groupes de 8 grenadiers (1 S/s off, 1 Caporal, 14 soldats) et 2 grenadiers suppléants par section : 8

Le S/s Lt Robelin, officier grenadier du 2^e Btn est chargé de l'instruction des équipes du Rgt.

Le S/s Lt Bey est désigné comme officier instructeur du 1^e Btn

28 Juin

Le Commandant du sous-secteur visite les positions d'Inberg et Front-Sud et témoigne sa satisfaction aux occupants

Le S/s Lt Billiet prend son service à la 8^e Cie.

Le Lt Galtier est évacué en formation sanitaire pour maladie.

29 Juin

Le Cdt du sous-secteur visite les positions de Buchteren et Hofhacker et témoigne sa satisfaction aux occupants.

Le Chef de Btn Loudot Cdt le Rgt p.i. cesse le commandement du sous-secteur Schleiff-Sulzerv.

30 Juin

Le S/s Lt Erlanger évacué sur formation sanitaire est maintenu au corps par décision du Général Cdt la 7^e Armée.

L'EM du Rgt quitte le Camp Robert et vient cantonner au Collet de la Schlucht.

1^{er} Juillet

Le Lt Girard, CHR, évacué pour maladie, est affecté au Dépôt du Corps par décision du Général Cdt la 7^e Armée.

Le Rgt fait partie de la 27^e Brigade d'Infanterie.

2 Juillet

Le Lt Galtier, 8^e Cie, évacué pour maladie et en traitement à l'hôpital de Gêrarm est maintenu au corps par décision du Général Cdt la 7^e Armée.

3 Juillet

Le PC de la 1^e CM est transféré à Kisslismatt ; celui de la 2^e CM au Camp de Perrelongue.

4 Juillet

La 2^e CM reçoit du Dépôt 22 hommes de renfort en vue de sa formation définitive

L'indemnité représentative de vivres est portée à 1,99 F la ration forte, et à 1,78 F pour la ration normale par décision du Général en Chef du 27 Juin.

Le Général Cdt l'Armée fait connaître qu'aucune réquisition de voiture ou de chevaux ne peut être faite sans son autorisation préalable.

5 Juillet

Le Général en Chef prescrit que les Chefs de Corps doivent s'abstenir de faire participer les militaires sous leurs ordres d'une manière officielle aux cérémonies religieuses et que les musiques et drapeaux des Rgts ne doivent jamais figurer dans ces cérémonies.

Il est fait une distribution d'épaulières aux Cies.

6 Juillet

Ordre est donné au 1° Btn de quitter ses positions dans la nuit du 6 au 7, après relève par le 43° RIT et de se diriger sur le Collet de la Schlucht.

La 3° Cie quitte son emplacement à 17 h et arrive au Collet à 20 heures sans incident.

7 Juillet

La 1° Cie quitte son emplacement à 2H et arrive au Collet à 6 h 30 sans incident.

La 2° Cie quitte son emplacement à 2 h et arrive au Collet à 7 h sans incident.

La 4° Cie quitte son emplacement à 0 h 30 et arrive au Collet à 5 h 30 sans incident.

Le Cne Benoit Cdt le Btn quitte son poste de commandement à 12 h après avoir passé les consignes et rejoint le Collet.

Le Btn entier cantonne au Collet.

Le Lt Dulong de Rosnay, 6° Cie, est évacué sur une formation sanitaire (soins dentaires).

Le Général en Chef décide qu'un caisson par CM sera affecté aux fusiliers mitrailleurs au fur et à mesure que les Corps seront pourvus de fusils mitrailleuses.

Une somme de 488,51 F, provenant de la répartition des bénéfices de la « Journée du Poilu » est mise à la disposition du Corps pour allocations aux militaires nécessiteux.

8 Juillet

Le 1° Btn quitte la Collet et va cantonner à La Bresse (hameau du Chajou) où il arrive à 10 h 30 sans incident.

Le Btn est au repos ; il est ravitaillé par Cornimont.

9 Juillet

RAS

10 Juillet

Visite médicale des hommes du 1° Btn non encore vaccinés en vue de la vaccination antiparathyphoïdique.

La 8° Cie relève la 5° Cie dans les tranchées de Rospel.

La 5° Cie remplace la 8° Cie dans ses positions de 2° ligne.

11 Juillet

Commencement du 3° tour de permission.

Le Chef de Btn Loudot Cdt le Rgt par interim remet des Croix de Guerre aux militaires du 1° Btn cités.

La 1° Cie de mitrailleuses occupe les emplacements suivants :

1° section : Lac de Gérardmer (tir contre avion)

2° section : Buchteren Travaux ; entretien des

3° section : Sassel-Bas boyaux, travaux se sape, abris

Son train de combat est à Gérardmer.

12 Juillet

Le Général Cdt en Chef détermine les peines disciplinaires à infliger aux permissionnaires rentrant en retard.

Le S/s Lt Chevalier est désigné pour faire le service à la 6° Cie pendant l'absence du Lt Dulong de Rosnay.

13 Juillet

RAS

14 Juillet

Une distribution supplémentaire de vivres (jambon, légumes, biscuits vin, champagne, cigares) est faite à l'occasion de la fête nationale.

Le Lt Dulong de Rosnay, hospitalisé est maintenu au Corps par décision du général Cdt la 7° Armée.

Le Général Cdt l'Armée lève toutes les punitions inférieures à 25 jours de prison à l'occasion de la fête Nationale.

15 Juillet

Le Lt Galtier, 8° Cie, hospitalisé, passe au Dépôt du Corps à la date de ce jour par décision du Général Cdt l'Armée du 12 Juillet.

16 Juillet

Constitution de la 2° Compagnie de Mitrailleuses suivant procès verbal du Sous Intendant Militaire de la 14° DI avec les éléments ci-après :

Officiers : Sous Lieutenant Soint, Commandant la Cie

Sous Lieutenant Cornu, chef de section

Troupe :	Adjudants	S/s Off	Comptables	Sergents	Caporaux	Soldats	Total
	1		1	4	8	70	84

dont : 68 venus du Dépôt du corps

15 venus de la 1° CM

1 venu de la 3° Cie du Corps

Armement:	Fusils modèle 86/93	Fusils 1907/15	Mousquetons	Révolvers
	3	61	7	13

Animaux de trait : 24 mulets

Nombre de mitrailleuses : 6 (2 par Section)

Elle occupe les positions suivantes :

1° Section : Hofacker

2° Section : Londenbach

3° Section : Cote 654 et Front Sud de Sulzern

Les hommes disponibles exécutent des travaux de sape.

La 1° CM est constituée comme suit :

Officiers : Capitaine Bédu, Commandant la Compagnie

S/s Lt Cadot, Chef de Section

Troupe :	Adjudant	S/off	Compt	Sergents	Caporaux	Soldats	Total
	1		1	4	8	73	89

Armement	Mousquetons	Fusils 1908/15	Révolvers
	77	1	9

Nombre de mitrailleuses : 6 (2 par section)

Animaux de traits : 13 chevaux et 12 mulets

Matériel d'équipage : 12 voiturettes, 3 caissons

17 Juillet

L'Adjudant Mazier, 1° Cie, est promu Sous Lieutenant par décision de Général Cdt en Chef du 13 Juillet et reste affecté à la 1° Cie (TT).

Le Corps reçoit 3 soldats du 119° RIT.

18 Juillet

Il est alloué des indemnités extraordinaires de 1,50F par Adjudant, 0,70 par autre sous officier et caporal fourrier, 0,30 F par caporal et soldat présent le 14 Juillet.

19 Juillet

Brouillard épais sur toutes les lignes et pluie.

Le Rgt fait partie de la 63° DI. Les troupes du Secteur sont placées sous le commandement du colonel Hasson Cdt la 132° Brigade.

Le Colonel Félis Cdt le 43° RIT assure la liaison entre les Corps Territoriaux et les Services de la 63° DI à Fraize. Le Secteur Postal prend le n° 58.

20 Juillet

La 5° Cie relève la 6° dans les tranchées de l'Altmatt.

La 6° cie occupe l'emplacement laissé par la 5° à Runz.

21 Juillet

Le 1° Btn quitte Chajoux et va cantonner à Gérarmer où il arrive à 9 h 30, caserne Kléber.

Le Cdt de Rgt donne l'ordre au Cdt de la 1° CM de surseoir au mouvement de relève proposé. La 3° Section de de cette Cie en position à Sattel-bas construit un réseau de fil de fer en avant de ses abris.

Le Cne Gauffre, 5° Cie, prend le commandement du 2° Btn en remplacement du Chef de Btn Fabre appelé au commandement d'un sous-secteur. Le S/s Lt Jouan prend le commandement de la 5° Cie.
1 Blessé

22 Juillet

Le 1° Btn assure le service de Place à Gerardmer et détache des hommes dans la région pour des travaux agricoles.
1 Blessé

23 Juillet

RAS

24 Juillet

Le Secteur Postal porte le n° 97 à partir de ce jour.
1 Blessé.

25 Juillet

RAS

26 Juillet

Ordre du Rgt n° 42 : Capitaines Buffard, CHR et Plancard, 8° Cie, sont nommés à titre définitif par décret du 5 Juillet 1916.

27 Juillet

Le 1° Btn quitte Gérardmer et vient cantonner au Camp Le Moing où il arrive à 19 h.

28 Juillet

Le 1° Btn quitte Le Moing et va relever le 2° Btn du 43° RIT sans le secteur Sulzern-Ampfersbach. Ma 1° cie occupe IM-Berg ; la 2° Buchteren ; la 3° a 1 peloton à Schirbach (en ligne) et 1 peloton à Camp Robert (en réserve) ; la 4° a 3 sections à Hofacker et 1 à Sulzern-Front Sud.

Le Cne Benoit, ff Chef de Btn commande le Groupe de Combat de Sulzern qui comprend les centres d'Im-Berg, Front Sud, Schirbach, Eck et Ampfersbach. Son poste de commandement est à Sulzern. Le Cne Mugnier commande le centre de résistance d'Im-Berg.

Le S/s Lt Rossin commande le centre de résistance de Buchteren.

Le S/s Lt Bouvier commande le centre de résistance de Schirbach. Le PC du Cne Gibert, 3° Cie ; est au Camp Robert.

Le Cne Boissard commande le Groupe de Combat de Schleiff et exerce le commandement de sa Cie.

Le S/s Lt Réger, 4° Cie, commande le centre de résistance d'Hofacker et l'Adjudant Bretin celui de Front-Sud.

Le Médecin AM Gainet est à son poste à Sulzern.

Le Médecin AM Casanova est à son poste à Schleiff.

28 Juillet

Les Cies du 1° Btn assurent le service de surveillance de leurs positions et procèdent à leur installation.

30 Juillet

La 1° Cie a tout son effectif en ligne.

La 2° Cie a 3 sections en ligne et 1 en soutien.

La 3° Cie a 1 peloton en ligne et 1 en réserve.

La 4° Cie a 3 sections en ligne et 1 en soutien.

Service de surveillance, travaux de sape, constructions de boyaux, renforcement des réseaux pour toutes les Cies.

La 6° Cie relève la 7° Cie des tranchées de Klitzerstein. La 6° Cie prend les emplacements de la 7° à Runz (en réserve).

31 Juillet

RAS